

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Date de la convocation: 17 juin 2015	L'an deux mil quinze le lundi 22 juin à dix-huit heures.
Date de l’Affichage :	Le Conseil Municipal s’est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. MARCHETTI, Maire
Présents:	M. Marchetti, M. Barthélémy, M. Demonchy, Mme Martin, Mme Cordonnier, Mme Choquet, Mme Petit, M. Hoyez, Mme Leguay, Mme Dangoisse, M. Vandenabeele, Mme Verschueren
Absent :	M. Boyer ayant donné procuration à M. Vandenabeele M. Houlet, M. Leggieri
Absent excusés :	
Secrétaire de séance :	Mme Cordonnier
	<u>OBJET :</u>
	Plan Local d’Urbanisme – Approbation de la modification simplifiée n°5

En exercice	15
Présents	12
Votants	13

Vu la loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissements publics et privés,

Vu le décret n° 2009-722 du 18 juin 2009 pris pour l'application des articles 1 et 2 de la loi précitée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant l'approbation du Plan Local d'Urbanisme en date du 4 juin 2008,

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2014 décidant du lancement de la procédure de modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme portant sur la réglementation des aires de stationnement privées,

Considérant la consultation du public et la mise à disposition du dossier à la mairie du 29 avril 2015 au 1^{er} juin 2015 inclus,

Considérant les mesures de publicité,



Considérant les observations portées sur le registre mis à la disposition du public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme portant sur la réglementation des aires de stationnement privées
- D'habiliter Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

Le Maire soussigné certifié le caractère exécutoire de la présente délibération reçue à la Préfecture le ___/___/___ et affichée le ___/___/___ le Maire,

Fait à Tillé le 23 juin 2015
Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Bruno MARCHETTI

